

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juin 2018

DELIBERATION N° 129/06/2018 : BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LE GRAND MONTAUBAN EN 2017

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2018.

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 11

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre-Antoine LEVI, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Bernard PAILLARES à Mathieu ALBERT, Christian PEREZ à Aurore KOTHE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Francis LABRUYERE, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Madame Aurore KOTHE

**Madame Annie GUILLOT donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées, pendant l'exercice budgétaire de l'année 2017.

En effet, conformément à l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Acquisitions par le GMCA :

Date de l'acte	Vendeur	Adresse	Cadastre		Nature de l'immeuble	Prix
			Réf	Surface		
9/05/2017	SAS Regene	Lieu-dit Miroulet / Avenue de Belgique – 82000 Montauban	HO 122 396 791 798 801 802 805 807	17 287 m ²	terrain	643 076,40 €
6 et 7/06/2017	SCI Caudra	1153 Avenue H. Dunant – 82000 Montauban	EZ 575	37 m ²	terrain	370,00 €
21/06/2017	Odile Tardieu	231 Route de Molières - 82000 Montauban	DK 1293	400 m ²	terrain	6 700,00 €
14/09/2017	EPFL (Bentajou)	Lieu-dit Péligrig – 82000 Montauban	DK 52	24 140 m ²	terrain	344 951,23 €
14/09/2017	EPFL (Vargas)	13 rue Karl Marx – 82000 Montauban	DK 351	2 402 m ²	habitation	304 714,86 €
14/09/2017	SAS Maisagri Duran	9 rue Karl Marx – 82000 Montauban	DK 1297	1 281 m ²	terrain	21 724,00 €
14/09/2017	SCI du Levezou	340 route de Molières – 82000 Montauban	DK 1295	217 m ²	terrain	2 084,00 €

Cessions par le GMCA :

Date de l'acte	Acquéreur	Adresse	Cadastre		Nature de l'immeuble	Prix
			Réf	Surface		
28/11/2017	Aziz Hammouchan	Lieu-dit Péligrig – 82000 Montauban	DK 1163, 1173, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1310, 1311, 1313	2145 m ²	Terrain	65 638,55 €
30/03/2017	SCI SCBC	Lieu-dit Bas-Pays	CK 885	423 m ²	Terrain	46 530,00 €

		82000 Montauban				
9 et 13/06/2017	SCI PROXITEMPE	Lieu-dit Tempe – 82000 Montauban	EN 532	2 255 m ²	Terrain	20 295,00 €

Droits réels immobiliers : sans objet

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la conférence des Vice-Présidents du 19 juin 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par le Grand Montauban pendant l'année 2017.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par le Grand Montauban pendant l'année 2017.

LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
05 JUIL. 2018

De sa publication le :
05 JUIL. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 juin 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

